

## CR CTA du 27 janvier 2020

**Le CTA commence par les déclarations liminaires** de la FSU, FO et CGT.

Les organisations syndicales réitèrent leur opposition à la réforme des retraites et au passage en force (de l'ordre) des E3C.

Pas de déclaration pour SUD éducation mais 3 remarques remontées par les commissaires paritaires au sujet du projet des lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels de l'académie de Créteil :

- Sur l'affectation dans l'académie de Créteil de personnel stagiaires, est-il possible de promettre qu'ils et elles ne seront pas affecté·es en éducation prioritaire ?
- Sur le paragraphe intitulé « couverture des besoins » page 3 du document : Comment est-il possible de couvrir les besoins en terme de personnel au moment où de nombreux postes sont supprimés ?
- Sur le paragraphe sur les « Transparence des procédures et adéquation poste/profil », au sujet de la phrase « [...] la mobilité inter et intra [...] s'appuie sur des éléments de barèmes permettant un classement équitable des candidatures. » : Si l'équité de traitement et l'accompagnement qualitatif sont les objectifs principaux de ce gouvernement, comment expliquer que les commissions paritaires liées au mouvement soient supprimées et que de ce fait, les représentant·es du personnel soient exclu·es.

### **Réponses du recteur aux déclarations liminaires :**

#### **Retraite**

*Il y a une différence entre attaché·es et enseignant·es (attachés 43 % de primes et enseignant·es 18%) on veut faire que les rémunérations soient alignées.*

*L'idée c'est d'augmenter en début de carrière et milieu de carrière pour que la retraite soit équilibrée quand elle comptera sur l'ensemble de la carrière.*

#### **E3C**

*J'ai l'impression d'être préfet dans la déclaration de FO... Je suis très peiné. 1 650 000 copies remontées dans l'IDF. Il en reste une fraction extrêmement faible qui résiste. J'aurais souhaité que toutes les épreuves aient lieu avant les vacances mais l'accord entre les enseignant·es et les proviseurs pour les passer après les vacances me convient. On a fait de multiples rattrapages pour éviter le maximum de zéro. Il reste 8 établissements sur lesquels nous avons quelques problèmes. Je ne peux pas admettre qu'on empêche les élèves qui ont envie de composer de composer. Ce n'est pas ma conception de la liberté. C'est pourquoi il y a une présence policière. Les équipes mobiles de sécurité sont demandées par les enseignants qui menacent de se mettre en droit de retrait. C'est anormal que les élèves qui veulent rentrer se fassent insulter. Nous faisons venir des huissiers pour constater si le lycée est bloqué. Je me réserve le droit de porter plainte. Si les élèves ne veulent pas rentrer c'est leur totale responsabilité. Je n'accepterai pas que des élèves soient instrumentalisés dans un combat qui n'est pas vraiment le leur.*

*Je ne sais pas ce qu'il se passera pour les élèves qui n'ont pas composé.*

*Pour votre histoire de bac local je vais répéter mais je dois être très mauvais pédagogiquement... (répétition des arguments sur les prépa, voir CR du CTA du 27/01/2020)*

*Je n'aurai pas la cruauté d'évoquer ce qu'il se passe à Montreuil. On est à 22 secondes pour une ville de 105 000 habitants. Il y a un évitement à Montreuil. Je ne dis pas que les enseignants sont responsables mais le nombre de jours de blocage à Montreuil jouent sur l'évitement des familles.*

#### **Lycées**

*Sans vouloir trop déflorer le GT. Le nombre d'ouverture de postes va équilibrer les fermetures.*

#### **Présentation des nouveaux du CTA**

Arrivée de Laugier au rectorat, nouveau Secrétaire général du 93 et Séverine Baudoin Stagiaire E.N.A qui souhaite entrer à l'éducation nationale.

## **Lecture des vœux**

- infirmières (FSU)
- paritarisme (FO)

*(cf les vœux communs en pièces jointes)*

Adoptés à l'unanimité.

## **Demande de présentation des dispositions prises pour le corona virus**

Ce sont les dispositions du ministère de la santé :

Elles doivent prendre contact avec le rectorat. Il redirigera vers l'organisme national de santé qui déterminera avec les éléments donnés si la personne est contrainte à ne pas venir travailler. Si c'est le cas ces personnes sont considérées comme ayant une autorisation d'absence sans perte de salaire et sans jour de carence.

On en est à 160 enseignants qui se sont signalés. Un peu moins sont priées de rester chez elles.

Au sujet des voyages scolaires :

- ceux qui sont déjà partis (dimanche soir) vont être rapatriés en car spécialement affrété pour éviter une escale à Milan ;
- les voyages sur les zones à risque sont annulés ;
- Italie du sud ne sont pas interdits mais à décision local ;
- le CNED à un programme spécial pour les élèves en quarantaine.

## **Lignes directrices de gestion**

Ce sont des lignes directrices de gestions, les précisions seront apportées dans les notes de service et les circulaires sur lesquelles les syndicats n'ont rien à redire.

Madame Thirard : *L'idée cette année est d'introduire la « souplesse » de gestion tout en étant précis.*

*Il n'y a pas de modifications sur les barèmes des années précédentes.*

*La circulaire ne sera pas soumise aux syndicats. Dès le vote pour les lignes directrices, on éditera les notes de service.*

→ Vendredi 13 mars ouverture des mut 2nd degré.

→ 30 mars pour les ATSS.

→ 7 avril 1<sup>er</sup> degré.

OS : L'ouverture des serveurs se fera avant le CTA donc on se demande quand sera publié la liste des postes vacant. La mesure de carte scolaire sera annoncé avant le CTA...

OS : Il y a un problème pour la mutation des administratifs qui se fait pendant les vacances. Il n'y a pas de prise en compte des agents en vacances.

OS : Comment être rassuré si on ne peut plus contrôler avec les commissions paritaires ?

Madame Thirard : « Avec notre bonne tête ! »

## **Énumération des amendements pages par pages**

Page 1 :

- *« Dans le cadre de cette politique de mobilité, l'académie de Créteil veille à la mise en oeuvre du plan d'action ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la diversité et la lutte contre les discriminations. »*

OS → De quelle manière ?

Mme Thirard → *C'est plus un vœu, c'est important que ce soit écrit pour le moment. Aussi j'ai proposé en CHS un groupe de travail sur l'égalité homme/femme et toutes les OS m'ont répondu par la négative en me disant que c'était hors de propos.*

Nous (Organisations Syndicales) nous demandons toujours quand cela c'est-il produit...

Page 2 :

- *I-1 les personnels stagiaires : les premières affectations dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré*  
*Sur la base des capacités d'accueil définies au niveau ministériel, l'académie de Créteil accueille des personnels d'enseignement et d'éducation pour leur année de stage.*

OS → Demande d'ajout « en prenant compte de leurs vœux ».

Faire en sorte que les stagiaires ne se retrouvent pas en REP+. A minima pas en REP+ sans tuteur·trice.

Le recteur → *Dans le premier degré, vu le nombre de stagiaires et le nombre d'écoles en REP+ s'est impossible. Ailleurs, dans la mesure du possible.*

Page 3 :

- *Ces barèmes revêtent un caractère indicatif, et n'enlèvent aucunement à l'administration son pouvoir d'appréciation en fonction des situations individuelles, des besoins du service ou de tout autre motif d'intérêt général.*

OS → Si les barèmes sont indicatifs et que les instances paritaires sont supprimées, où sera la transparence ?!

Le rectorat → *On est obligé d'être vague pour pouvoir s'adapter aux cas particuliers sur lesquels on travaillait ensemble auparavant. Faites nous confiance, on a les mêmes objectifs.*

Page 6 :

- *Afin de garantir l'équilibre et la stabilité des équipes pédagogiques au sein des écoles et des établissements scolaires de l'académie, une ancienneté minimale d'exercice au sein de l'académie pourrait être requise pour tous les candidats à ces différentes mobilités. La durée de cette ancienneté sera fonction des besoins académiques en lien avec la situation de tension des différentes disciplines.*

OS → C'est une atteinte grave à la mobilité du personnel. Si vous faites ça, c'est sûr que personne ne voudra venir ici. Vous ne pouvez pas contraindre les personnels comme ça.

Le rectorat → *Mais non c'est pas du tout ça qu'on veut dire, bon, on va le réécrire... (j'ai à peine modifier les mots.)*

Page 7 :

- *Les recours contre les décisions d'affectation :*  
*Les personnels peuvent former un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables prises au titre de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 lorsqu'ils n'obtiennent pas de mutation ou lorsque devant recevoir une affectation, ils sont mutés dans un département ou une zone ou sur un poste qu'ils n'avaient pas demandé(e) dans la mesure où les candidats ont formulé des vœux en nombre et variété suffisants.*

OS → « dans la mesure où les candidats ont formulé des vœux en nombre et variété suffisants » il faut enlever cette phrase. On ne peut pas empêcher un recours par ce qu'il n'y avait pas assez de vœux. D'autant que le recours sera le seul et unique moyen de savoir pourquoi et comment on a eu notre affectation puisqu'il n'y aura plus d'instance paritaire.

Le rectorat → *Nous voulions le mettre pour indiquer aux stagiaires qui sont obligés de muter qu'il faut faire beaucoup de vœux.*

OS → Alors mettez le dans le point sur « pendant les processus de mobilité » pour apporter de l'aide aux agents en leur indiquant cela.

### **Discussions en marge des amendements :**

OS → Que ce passe t-il si le recours indique qu'il y a une erreur d'affectation ?

Le rectorat → *Le résultat du mouvement est définitif. Le résultat du recours se fera sur l'avenir.*

Ce sont donc des recours fictifs.

OS → Nous nous inquiétons de la surcharge de travail pour les collègues des services administratifs.

### **Vote**

à l'unanimité contre.

Séance de repli vendredi après-midi peut-être.